

CIRCULAIRE N° 2021-07

Châlons-en-Champagne, le 1^{er} avril 2021

Le Président du Centre de Gestion
à
Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents
d'Établissements Publics Communaux

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION : PROCEDURE ET ACCOMPAGNEMENT A L'ELABORATION

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 impose pour toutes les collectivités la définition de leurs « lignes directrices de gestion » (LDG) dans les conditions définies par le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019.

Les LDG sont arrêtées par l'autorité territoriale, après avis du Comité technique (CT) et **constituent ainsi le document de référence** en matière de :

- stratégie pluriannuelle de pilotage des RH : volet 1
- promotion et valorisation des parcours : volet 2

Elles doivent être appréhendées comme des orientations et critères à mettre en œuvre sur le long terme, inscrites dans un plan d'actions réaliste et réalisable, compte tenu des spécificités locales et du projet politique 2020-2026.

A ce titre, le Centre de Gestion propose un accompagnement à l'élaboration des LDG pour chaque collectivité par la mise à disposition de son outil LDG personnalisé pré-complété par les données issues du bilan social 2019.

Il convient de préciser que l'outil LDG mis à disposition des collectivités ne constitue qu'une proposition, ce support ne s'imposant pas aux collectivités ayant fait le choix d'un autre formalisme.

Les collectivités n'ayant pas participé à un atelier LDG animé en distanciel, et donc reçues leur outil LDG personnalisé, peuvent en formuler la demande par courriel (carrieres@cdg51.fr) et recevront ainsi automatiquement leur fichier.

Vous pouvez également retrouver sur la page d'accueil de notre site internet une rubrique dédiée aux LDG regroupant toute la documentation en la matière : circulaire, modèle d'arrêté, diaporama de présentation, replay de l'atelier, etc.

SCHEMA RECAPITULATIF DE LA PROCEDURE DE MISE EN ŒUVRE DES LDG

La procédure visant à la mise en œuvre des LDG répond à un formalisme spécifique dont les étapes successives sont détaillées ci-dessous :

LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION		
Volet 1 : stratégie RH		Elaboration des actions par l'outil LDG personnalisé mis à disposition par le Centre de Gestion sur demande de la collectivité (ou élaboration selon un autre formalisme choisi par la collectivité)
CHAQUE	Stratégie pluriannuelle de pilotage des RH	
DANS		Arrêté portant mise en place des LDG pris par l'autorité territoriale en référence à l'avis favorable de principe du CT du 11 décembre 2020 (ou après avis du CT si un autre formalisme est choisi par la collectivité - cf. calendrier CT 2021- ou avis du CT au niveau local :)
OBLIGATOIRE	COLLECTIVITE	
COLLECTIVITE		Transmission de la copie de l'arrêté portant mise en place des LDG au Centre de Gestion par courriel (carrieres@cdg51.fr)
Volet 2 : promotion et valorisation des parcours		Elaboration des critères LDG promotion interne par arrêté du Président du Centre de Gestion après avis des CT locaux
MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE	Promotion interne	
LE CENTRE DE		Mise à disposition du dossier de candidature promotion interne aux collectivités obligatoirement affiliées au Centre de Gestion
GESTION		
GESTION		Sélection des candidatures à la promotion interne par chaque autorité territoriale et transmission au Centre de Gestion
		
		Analyse comparée des dossiers par le Président du Centre de Gestion et établissement des listes d'aptitude promotion interne
		Pour plus de précisions sur la procédure de promotion interne : se référer à la circulaire « campagne promotion interne 2021 »

OBLIGATOIRE COLLECTIVITE	CHAQUE	Elaboration des critères d'avancement et de valorisation par l'outil LDG personnalisé mis à disposition par le Centre de Gestion sur demande de la collectivité
	DANS	<p>Avancement de grade</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>Arrêté portant mise en place des LDG pris par l'autorité territoriale en référence à l'avis favorable de principe du CT du 11 décembre 2020 (ou après avis du CT si un autre formalisme est choisi par la collectivité - cf. calendrier CT 2021- ou avis du CT au niveau local :)</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>Transmission de la copie de l'arrêté portant mise en place des LDG au Centre de Gestion par courriel (carrieres@cdg51.fr)</p> <p>Pour plus de précisions sur la procédure d'avancement de grade applicable dès 2021 via AGIRHE : se référer au guide de procédure AVG</p>
		Valorisation des parcours

Pour plus de précisions sur les LDG, nous vous invitons à consulter la circulaire détaillée [2020-26](#).

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Le Président du Centre,
Patrice VALENTIN

Maire d'ESTERNAY
Conseiller Régional

* Membre du CRO du CNFPT Grand Est